

SCP MAMELLI
NOTAIRES
20217 SAINT FLORENT
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

COMMUNEE BASTIA (20200)

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), rue Principale, le 22 février 2023

- Monsieur Pierre François Bernard REGINENSI époux de Madame Chatal Marie Georgette Lucie DELLION, demeurant AIX-EN-PROVENCE (13100) Résidence les Trois Moulins, 13 chemin des Trois, Bât E1B. Né à CALVI (20260) le 1er novembre 1932.

- Monsieur Paul, Jean, Emile FLACH, expert-comptable, époux de Madame Marie, Annonciade MANNERINI, demeurant à BASTIA (20200) 9 boulevard DE GAULLE. Né à CALVI (20260) le 1er novembre 1932. Né à BASTIA (20200) le 2 mai 1971.

- Madame Rose Marie Arène FLACH, expert-comptable, épouse de Monsieur Charles MARTINI, demeurant à BASTIA (20200) 19 boulevard Paoli. Née à BASTIA (20200) le 28 novembre 1959.

- Monsieur Henri François Jean Emile **FLACH**, Responsable pédagogique IRA de BASTIA, demeurant à BASTIA (20200) 1 rue Saint Angelo.

Né à BASTIA (20200) le 1er janvier 1963.

ONT ÉTÉ DECLARÉS PROPRIETAIRES DU BIEN SUIVANT :

SUR LA COMMUNE **de BASTIA (20200)** 19 bd Paoli dans un immeuble cadastré AN-74

Lot numéro trente-cinq (35)

La COUR de l'immeuble et les constructions y édifiée.

Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 Mars 2017 il a été dressé un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

"Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription trentenaire acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Pour avis,
Le Notaire

Adresse mail de l'étude : scp.mamelli@notaires.fr

(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C.)